

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A300/A310/A300-600

Voilure - Ferrure de reprise des efforts latéraux et de poussée du mât moteur (Spigot) (ATA 57)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE :

- A300 tous modèles certifiés et tous numéros de série,
- A310 tous modèles certifiés et tous numéros de série à l'exception du MSN 698 et suivants,
- A300-600 tous modèles certifiés et tous numéros de série à l'exception des MSN 761, 767, 771 et suivants.

RAISON :

Un avion en service a révélé une présence de criques sur la ferrure "spigot" de reprise des efforts latéraux et de poussée entre le mât moteur et la voilure.

Le développement de telles criques affecterait l'intégrité structurale de la cellule avion.

La Révision 1 de la présente Consigne de Navigabilité (CN) vise à prendre en compte une mise à jour des documents en référence.

ACTIONS :

- Avant accumulation de 2800 vols ou dans les 18 mois suivant la date d'entrée en vigueur de la présente CN à son édition originale, à la dernière des deux échéances atteinte, effectuer une inspection visuelle détaillée suivant les instructions des Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE (BS) A300-57-232 ou A310-57-2075 ou A300-57-6079.
- Répéter cette même inspection visuelle détaillée tous les 2800 vols.
- Toute ferrure criquée devra être remplacée avant le prochain vol suivant les instructions des BS A300-57-232 ou A310-57-2075 ou A300-57-6079.

Nota : Les 2800 vols de seuil et intervalle retenus pour ce programme d'inspection ont été définis par rapport à une durée moyenne de vol (AFT) de référence, les avions ayant une durée moyenne de vol en exploitation supérieure à celle-ci devront ajuster la valeur de seuil et intervalle suivant les instructions de :

- A300 SSID § 4-4,
- A310 ou A300-600 MRB Report Section D § 8,

en utilisant un "Fatigue Rating" (FR) de 0,13.

REF. : Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE A300-57-232, A310-57-2075 et A300-57-6079
(édition originale ou toute révision ultérieure approuvée)
A300 SSID Rév. 2 (ou toute révision ultérieure)
A310 ou A300-600 MRB Report.

Cette Révision 1 remplace la CN 97-358-232(B) du 19 Novembre 1997.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

C N originale : 29 NOVEMBRE 1997
Révision 1 : 1^{er} AVRIL 2000